

# PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE L'AÉRODROME DE CHAMBLEY



SEM  
SIPeNR



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**



La Région  
**Grand Est**

## UN PROJET AMBITIEUX DE TRANSITION ENERGETIQUE LOCALE



- La déclinaison du SRADDET et du PCAET
- Objectif : 50 Mwc solaire au sol
- L'engagement d'exemplarité de la RGE: EnR, Biodiversité, dialogue local
- Un site unique, aux multiples facettes
  - Un site en activité
  - Des atouts écologiques
  - Un site historique
- Des contraintes opérationnelles :
  - Concilier le projet avec les usages du site
  - Des impératifs de sécurité
  - Des contraintes de raccordement

⇒ **Un projet ambitieux et complexe**

## 2021: LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE DE CO DÉVELOPPEMENT

- 2021: Recrutement d'un développeur partenaire de la RGE via un AMI
- Mise en place d'une convention de partenariat et de co-développement :
  - Co pilotage du projet
  - Co financement du projet
- Création d'une SPV
  - 60% SIPENER
  - 30% RGE
  - 10% EPI



SIPENER



La Région  
**Grand Est**

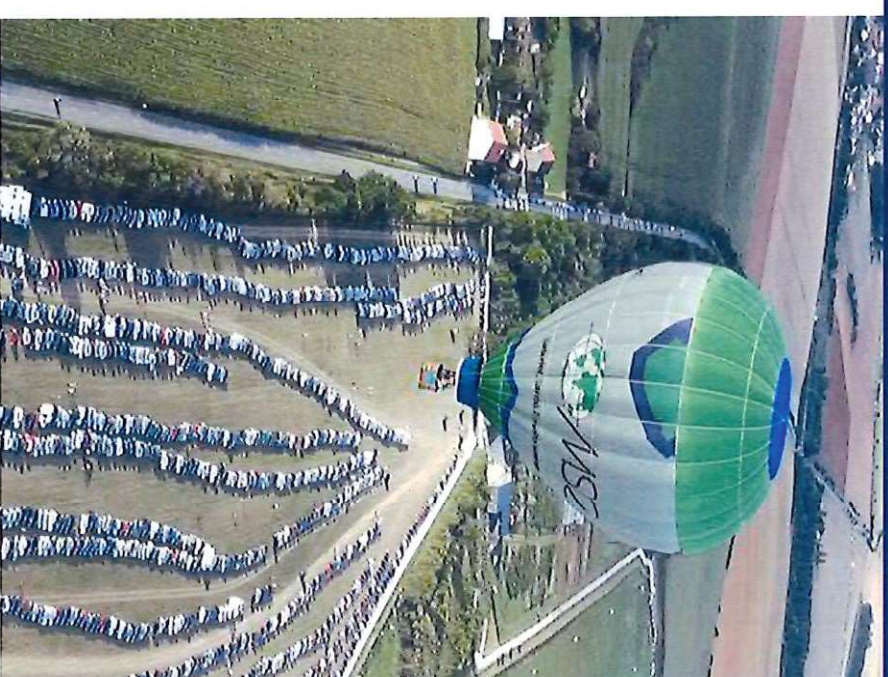
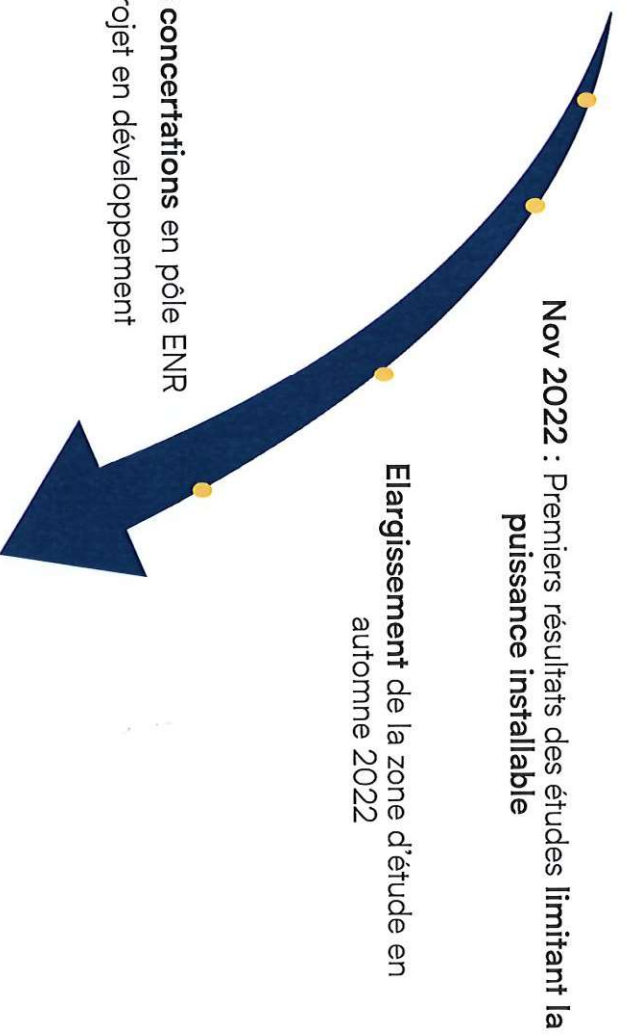


**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

## L'EVOLUTION DU PROJET EN 2022

Lancement de l'AMI en 2021 2 sites pressentis :

- Ombrières sur le parking événementiel
- Centrale au sol sur un ancien site de munition



# UN SITE, DES USAGES MULTIPLES

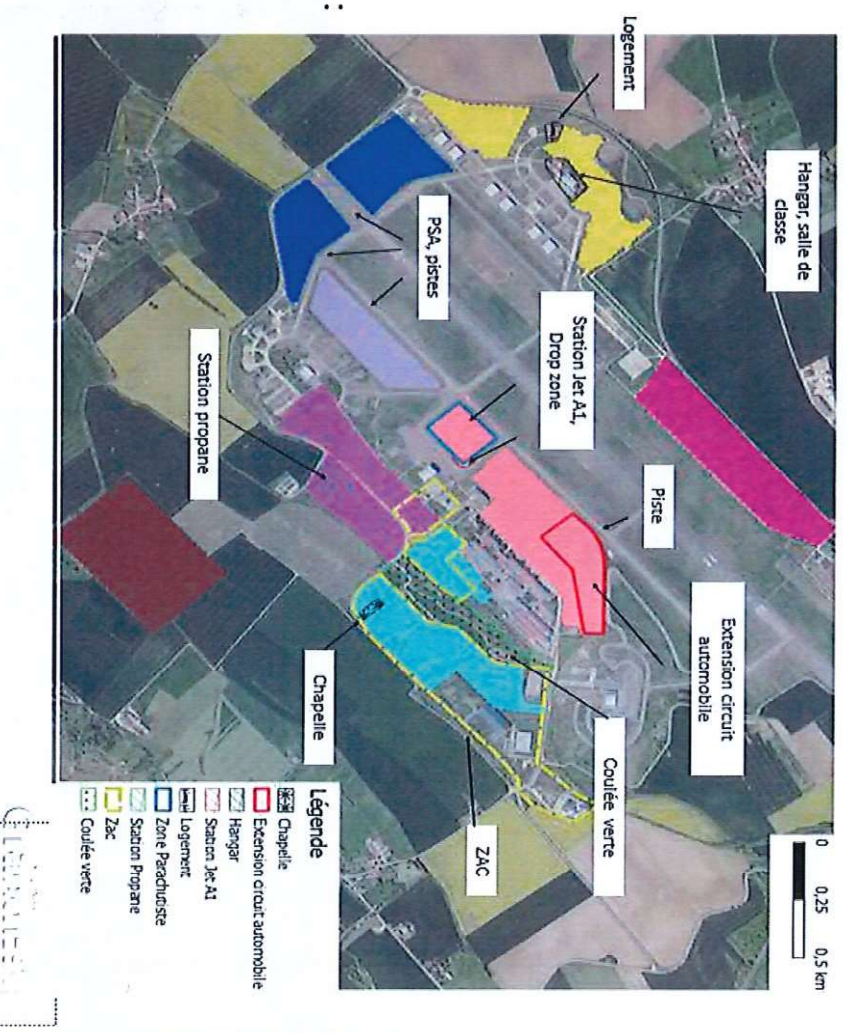
- Des usages variés:
  - Activités aéronautiques
  - Activités économiques
  - Activités agricoles
  - Organisation d'évènements
  - Présence d'ICPE

Une surface brute totale d'étude de 129,68 ha pour un objectif de :

**50 MWc** au sol

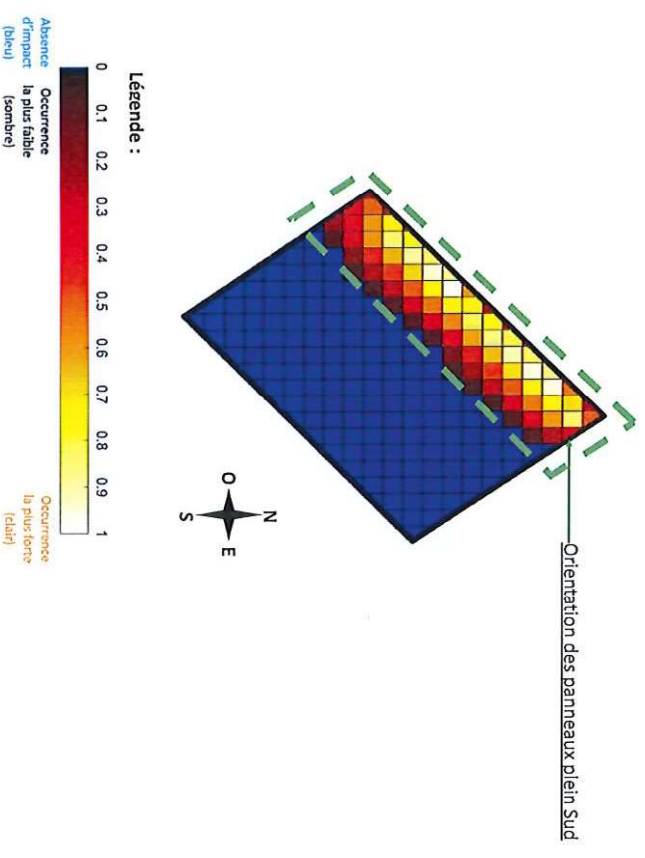
**20 MWc** en ombrière

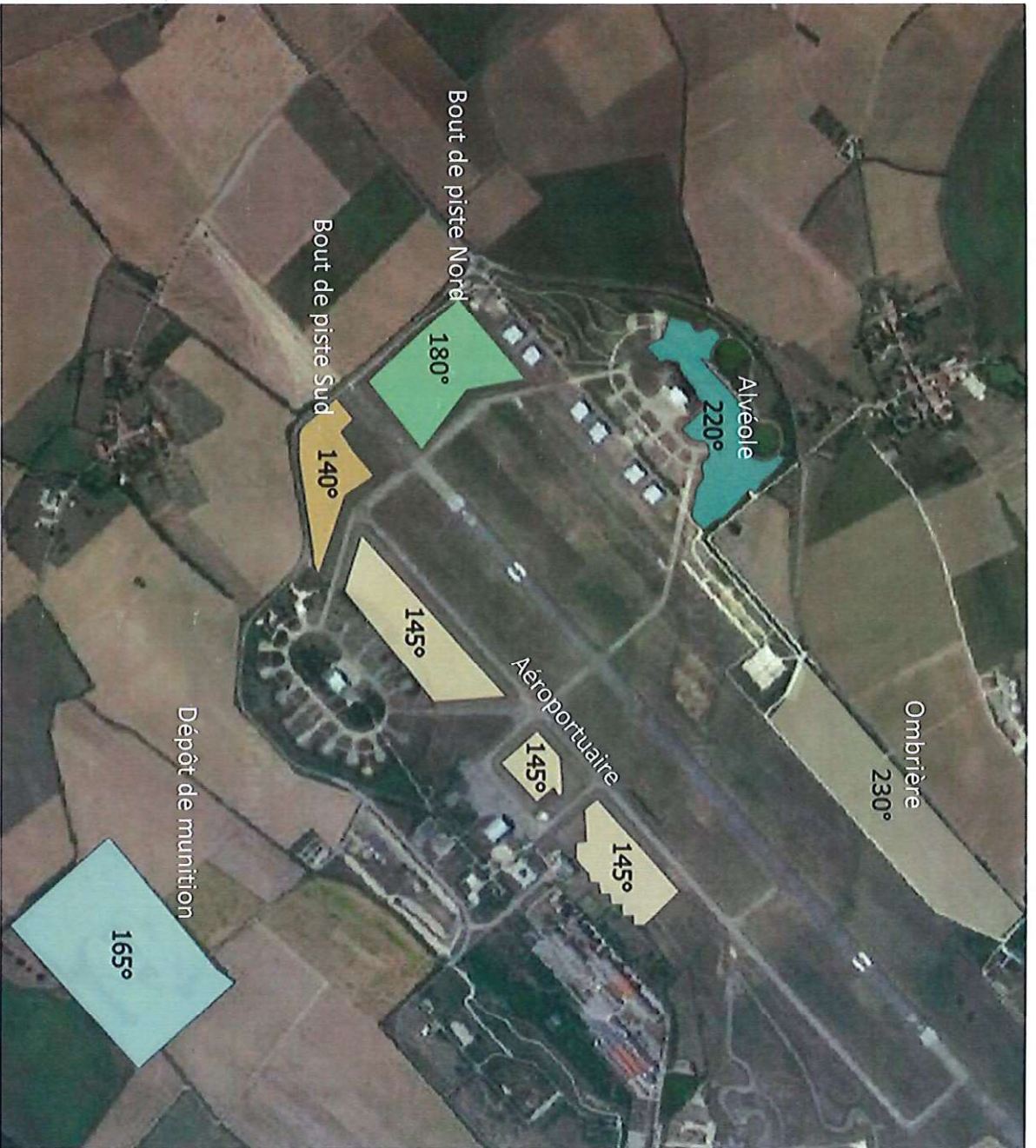
➤ Surfaces présentées lors du pôle EnR en février 2023



# UN SITE, DES USAGES MULTIPLES

- Les sites étudiés se trouvent à moins de 3 km des pistes de l'aérodrome, Une étude est donc nécessaire pour démontrer l'absence de gêne visuelle.
- Méthodologie de l'étude:
  - Etude de l'implantation des panneaux pour un large panel d'orientation/inclinaison
  - Identification des configurations permettant de supprimer la gêne





# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX: RAPPEL METHODOLOGIE ET CALENDRIER POUR LES SITES AU SOL

Bureau d'étude en charge du volet  
environnemental :



L'étude d'impact sur le volet environnemental se décompose selon les  
phases suivantes :



Etude bibliographique



Inventaires sur **les 4 saisons** des différents taxons pré identifiés.  
Sur la zone de Chambley, un protocole spécifique pour **la laineuse  
du prunelier** a été mis en place.



Sur la zone de Chambley, les prospections des potentielles zones  
humides sont en cours de réalisation.

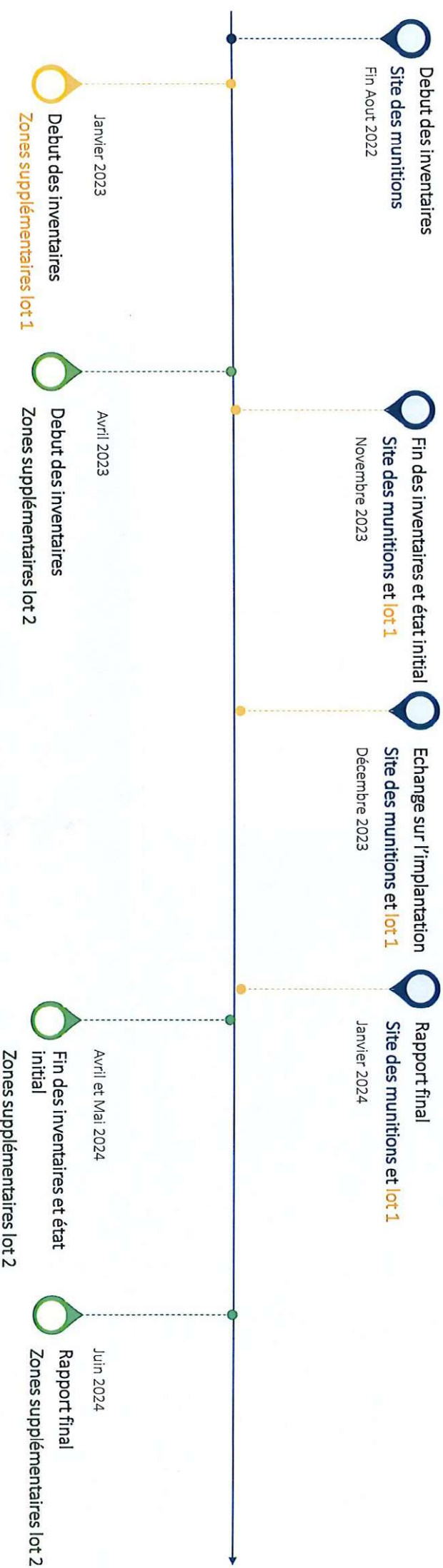
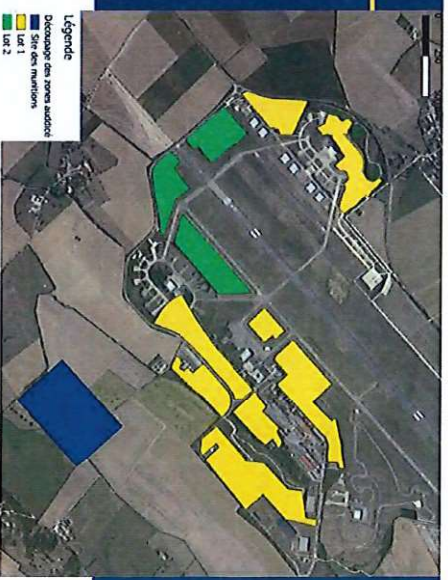


Evaluation des enjeux et applications de la séquence Eviter Réduire  
**Compenser** permettant d'obtenir **un impact résiduel non  
significatif** du projet sur l'environnement.

**12 à 14 mois pour la réalisation de cette étude sur nos  
zones**



# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX: RAPPEL METHODOLOGIE ET CALENDRIER POUR LES SITES AU SOL



# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX - PRÉDIAGNOSTIC

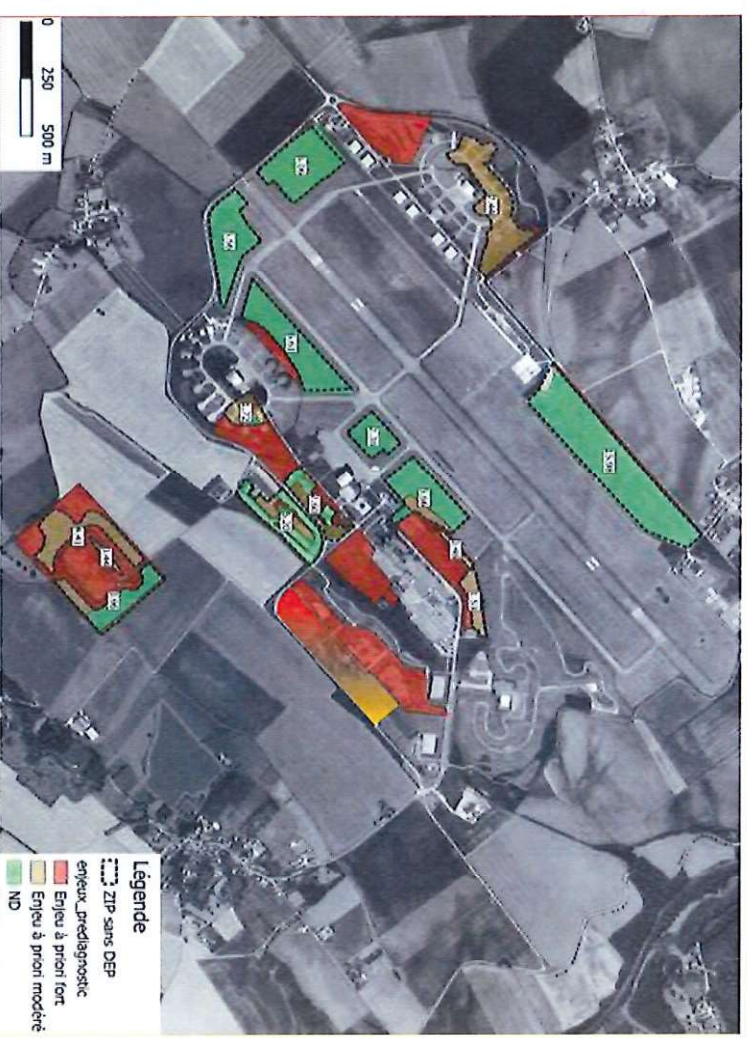
L'analyse définitive du niveau d'enjeu sur la majorité des zones est en cours de finalisation. Un prédiagnostic des enjeux, issu des prospections réalisées, est représenté ci-contre. Les enjeux sont repartis en 3 catégories :

- Faible : Des mesures "classiques" d'évitement et de réduction devront être appliquées
- **Modérée** : Des mesures d'évitement et de réduction plus importantes devront être appliquées
- **Fort** : Des mesures de compensation ainsi qu'une Dérogation Espèce Protégée devront être appliquées

Les enjeux sont faibles pour la majorité des sites au sol en zone aéroportuaire ainsi que pour le parking.

Les principaux enjeux identifiés sont des enjeux floristiques dus à la présence de haies et d'arbustes qui représentent des zones d'habitats et/ ou de chasses pour les oiseaux.

Les enjeux chiroptères, reptiles ainsi que la prospection des zones humides sont en cours d'analyse.

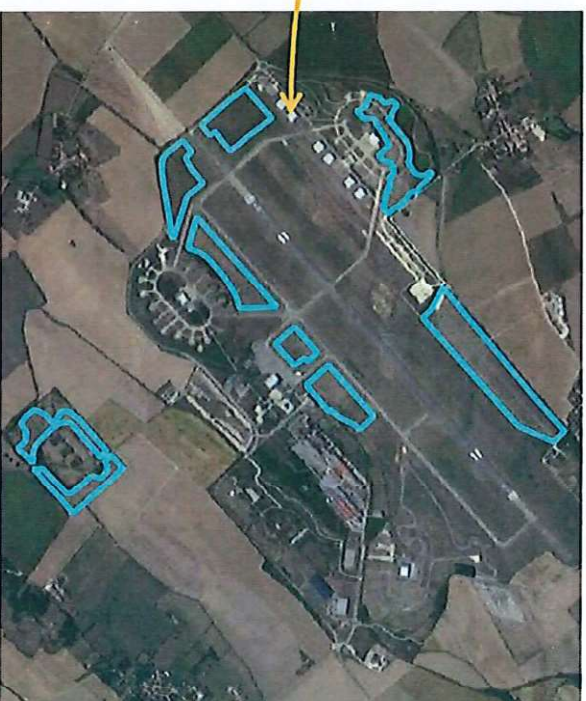
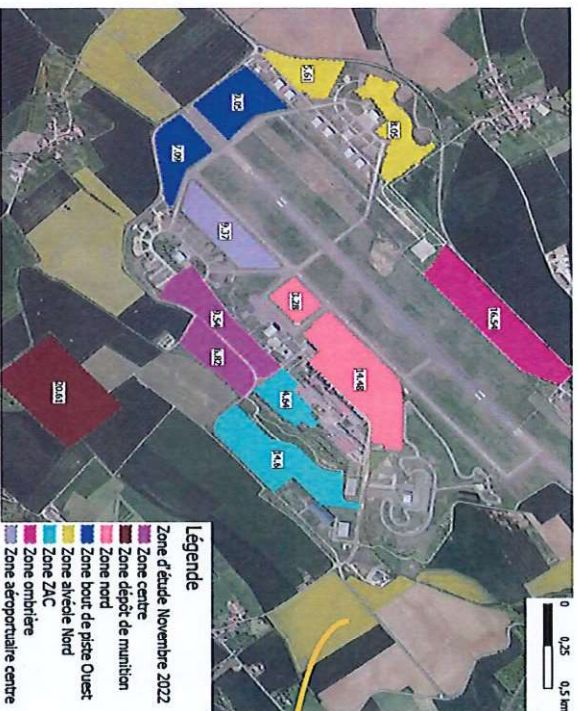


Pour chaque site, la volonté des porteurs de projet est d'éviter les zones à enjeux forts.

# SURFACES RETENUES

En compilant les enjeux environnementaux, d'usage et d'éblouissement, les surfaces suivantes sont propices à l'installation de panneaux.

Avant Etudes :  
□ 16,54 ha pour le projet ombrrières  
□ 113,14 ha pour le projet au sol



Après Etudes :  
□ 16 ha pour le projet ombrrières  
□ 39 ha pour le projet au sol

# IMPLANTATION PRÉVISIONNELLE DU PROJET

En superposant les enjeux :

- Puissance:
  - Sol 52 MWc ;
  - Ombrières 22 MWc
- Un scénario sans Dérogation Espèces Protégées



# FINALISATION DU PROJET, LES ÉTUDES ET CONSULTATION EN COURS 1/3

## ETUDE DE REVERBERATION SOLAIS - SPL/DGAC

- Finalisation du rapport SOLAIS en fonction des caractéristiques des panneaux sélectionnés.
- Demande de pré-étude auprès la DGAC

- Etude finalisée Janvier 2024



## ETUDE PRÉALABLE AGRICOLE ATER Environnement - Chambre d'agriculture

- Rencontre avec les agriculteurs;
- Evaluation de la valeur agricole des terrains et réflexion autour de mesures ERC;

- Etude finalisée pour Mi-mars 2024



## ETUDE PAYSAGÈRE ECR Environnement

- Etat initial
- Evaluation des enjeux patrimoniaux et paysagers

- Etude finalisée pour Avril 2024



Figure 56 : Vue depuis la D26 (Nord)

# FINALISATION DU PROJET, LES ÉTUDES EN COURS 2/3

## RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

### *Unpointsix*

- Vue aérienne du site
- Relevé des niveaux du sol



## ETUDE GÉOTECHNIQUE SITE DU PARKING

### *Infraneo*

- Etude permettant de statuer sur la faisabilité d'un projet ombrière
- Traces des travaux réalisés sur la zone observée lors des sondages
- Réalisée courant été 2023



## DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

### **DRAC**

- Intervention après obtention du PC;
- Prolongement des délais possible en phase instruction et de travaux.



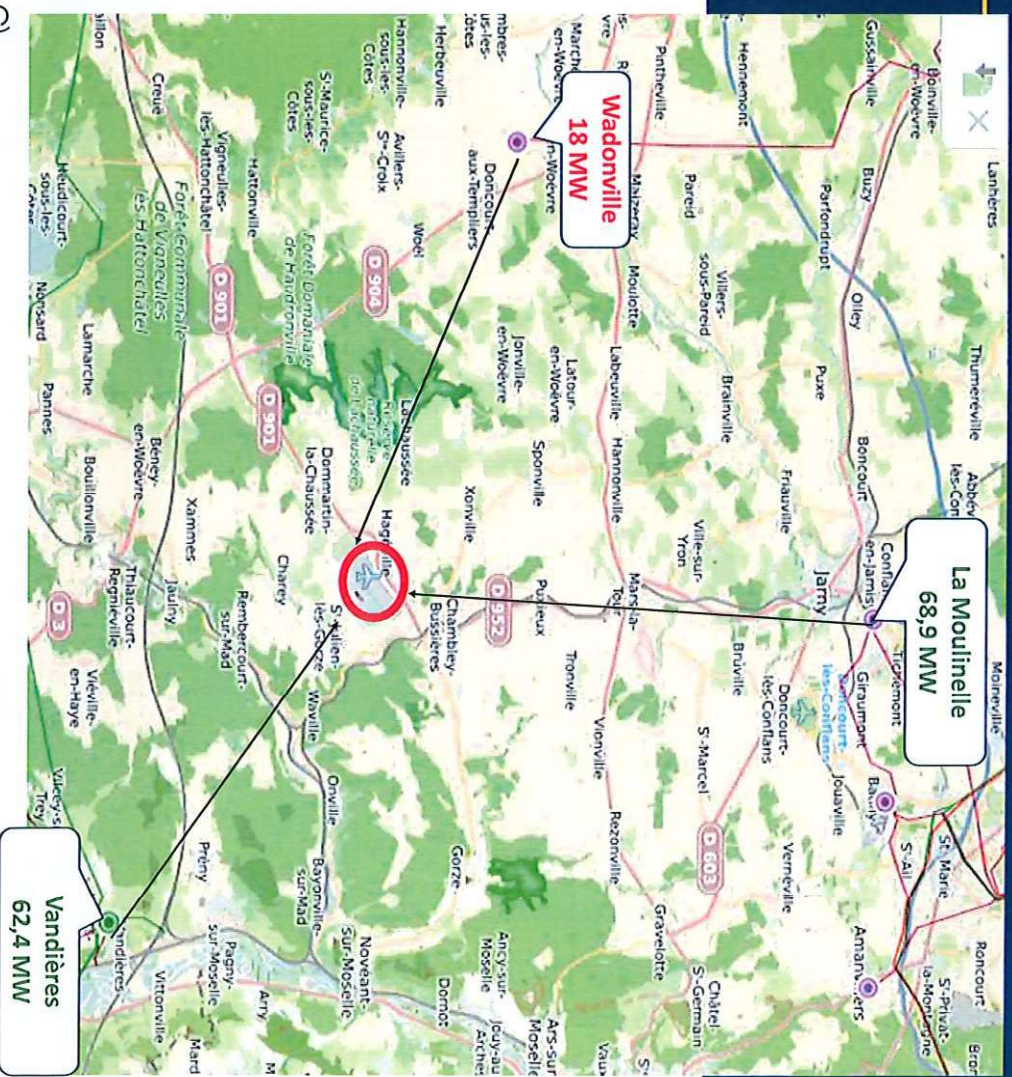
# RACCORDEMENT

1. Un raccordement au poste source **Enedis**.
  - Limité à 17 MVA par ligne.
  - 2 postes disponibles : La Moulinelle et Wadonville
2. Un Raccordement sur le **réseau RTE** avec un poste privé.
  - Etude exploratoire a été réalisée par RTE afin d'estimer les coûts du raccordement sur leur réseau et la création d'un poste privé de 42MW. Ordre de grandeur du coût des travaux : de 12 à 14 M€.

Demande Proposition de Raccordement Avant Complétude au Réseau. (PRAC)

Cette PRAC n'engage pas Enedis sur les coûts et les délais de raccordement.

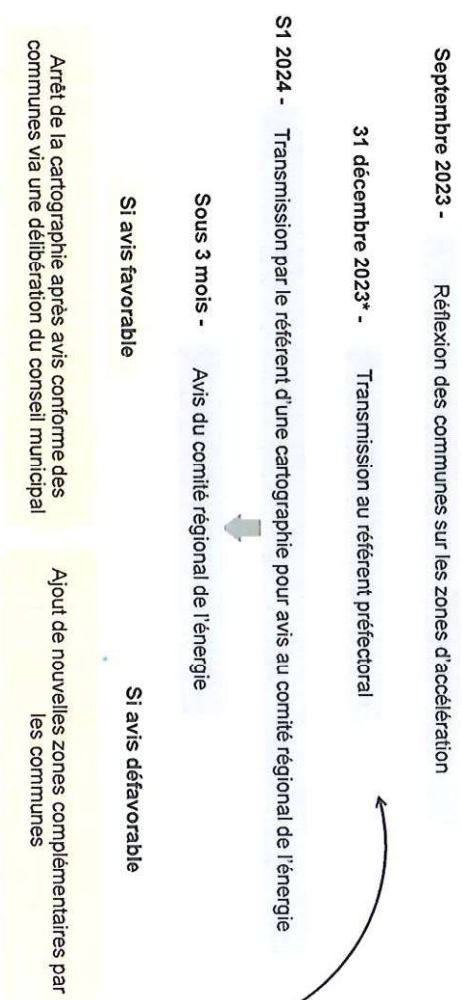
**Seule la proposition technique et financière (PTF) délivrable après le permis de construire permettra de fixer la solution et les coûts du raccordement.**



# ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

- Une volonté Etat, un dispositif de la loi APER : les Zones d'Accélération (ZA EnR), pour :
  - Répondre aux objectifs nationaux de développement EnR (Climat + sécurité énergétique)
  - Soutenir la planification territoriale
  - Simplifier les procédures pour les projets

## ○ Planning :

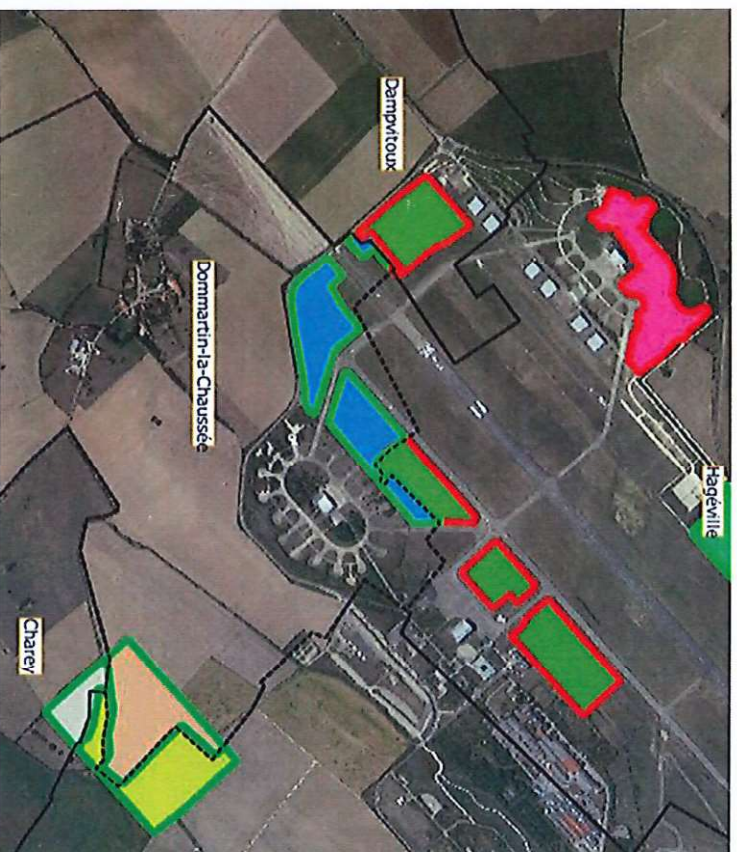


- **A faire :** lancer une concertation auprès des habitants puis délibérer sur les zones en définissant toutes les zones concernées comme favorables pour du solaire au sol ou en ombrière. La forme de cette concertation est libre, ex: affichage en mairie, réunion, site internet...



# PROJET PARC AU SOL: URBANISME

- Modifier les 4 PLU, pour créer sur toutes les zones concernées par le projet un zonage unique et spécifique.
- 1 délibération par commune concernée :
  - Saisir la CC Mad et Moselle pour conduire la modification
- 2 délibérations par la CC Mad et Moselle pour:
  - Ouvrir la modification
  - Arrêter la modification
- Zones et PLU incompatibles:
  - Règlements incompatibles des zones :
    - « Naéro » pour Dampvitoux
    - « Naéro » et « 1AU aéro » pour Hagéville
  - Un accompagnement par un BE



- Légende**
- Limites communales
  - Zonage PLU
    - 1AU aéro
    - 2AU aéro
    - A
    - AU aéro
    - N aéro
    - N aéro
    - RNU
  - Compatibilité du PLU avec le projet
    - Compatible - pas de modification à faire
    - Non compatible - modification à faire

## PROJET PARC AU SOL: INSTRUCTION DU PC SOL

- Dépôt du PC par le porteur du projet
- Un avis rendu par les 5 Maires sur le territoire de leur commune
- Une instruction par la préfecture:
  - **Permis de Construire Etat pour le projet solaire au sol**
- **Obtention PC**

Instruction du PC : 10 à 12 mois



# PROJET PARKING: URBANISME ET INSTRUCTION

## ✓ PLU d'Hagéville compatible avec le projet

- Dépôt du PC par le porteur du projet auprès de la commune d'Hagéville — TT/TT2 2024
- Une instruction par le service CC Bassin de Pompey
- Avis rendu par le Maire pendant l'instruction
- **Permis de Construire instruit par la collectivité**
- Obtention PC T3 2024

Instruction du PC : 3 mois



- Légende**
- Limites communales
  - Zonage PLU**
  - 1AU aérol
  - 2AU aérol
  - A
  - AU aérol
  - N aérol
  - N aérol
  - RNU
  - Compatibilité du PLU avec le projet**
  - Compatible - pas de modification à faire
  - Non compatible - modification à faire

# UN PROJET LOCAL



## UN PROJET LOCAL: LA CONCERTATION PUBLIQUE (A DISCUTER)

En Partenariat avec le réseau **GECLER** et Lorraine Energies Renouvelables des reunions publiques sont prévues:

### Quand?

- Aux Etapes clés du projet (dépôt du PC, début des travaux, inauguration du site)

### Comment?

- 1 reunion élus sur la dimension citoyenne du projet
- 4 reunions destinées aux collectifs citoyens existants (Lorsoleil, Energies 111,Solyron,ect...)
- Organisation d'un événement de mobilisation des acteurs locaux autour du projet
- Animation dans les écoles
- Organisation de visites du parc (en travaux et en exploitation)
- Organisation de visites du parc (en travaux et en exploitation)



## UN PROJET LOCAL, DES BÉNÉFICES LOCAUX

- **3 types** de retombées fiscales perçues **annuellement** à répartir entre les communes, la communauté de communes et le département :
  - Taxe foncière (TF)
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE)
  - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

- L'IFER représente la majeure partie des retombées fiscales perçues



- La taxe d'aménagement sera perçue **en une fois** par les communes, le département et la région.

# UN PROJET LOCAL: LA CREATION DE LA SPV

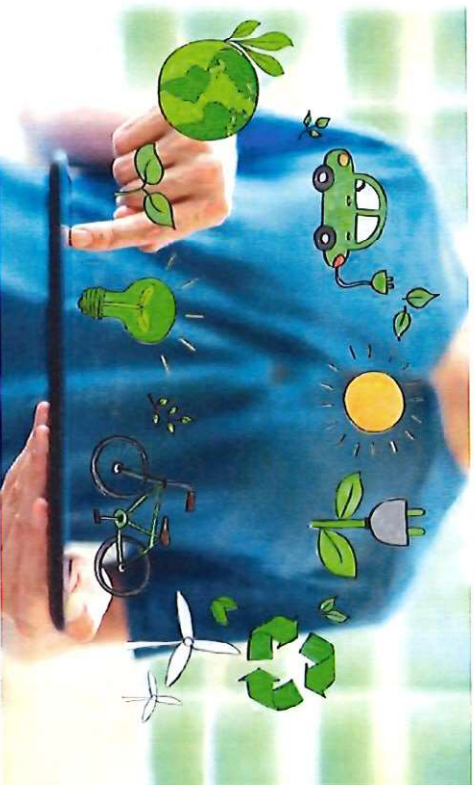
- Création de la société de projet: 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- La participation des communes: 10% du capital ouvert aux collectivités et/ou citoyens
- Un courrier adressé à SIPeNR + RGE pour participation



Création d'une Société de Projet

- 60% SIPENER
- 30% RGE
- 10% EPI

## UN ACCOMPAGNEMENT DE VOS PROJETS LOCAUX



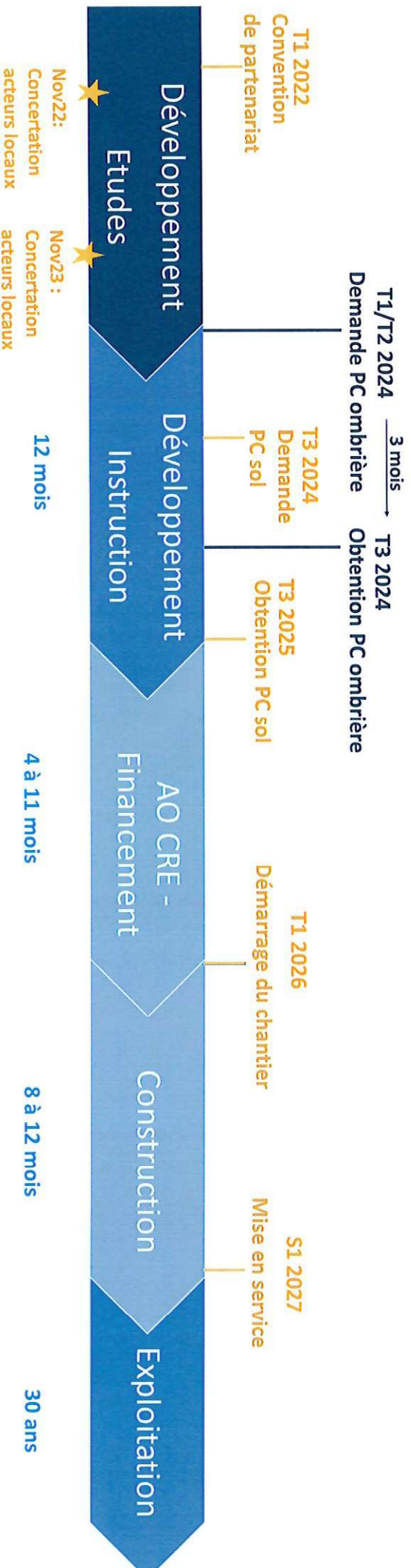
- Le projet solaire contribuera au financement de projets portés par les communes d'implantation et la Communauté de Commune
- Ces projets doivent concerner:
  - Transition énergétique
  - Protection de la biodiversité
  - Adaptation changement climatique



# PLANNING



# CALENDRIER PRÉVISIONNEL



## PROCHAINES ETAPES POUR LES COLLECTIVITÉS

---

### Dès que possible:

- Consulter les habitants sur les zones de Chambley pour définition en Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
- Délibération lors du Conseil Municipal sur les zones d'Accélération des ZA EnR
- Délibérer lors du Conseil Municipal sur la modification du PLU en conformité avec l'installation de la centrale photovoltaïque au sol

